

1 000 mÃ©decins et scientifiques dÃ©noncent la proposition de rÃ©introduction de certains pesticides

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
May 2025

Â

Plus de 1 000 chercheurs, mÃ©decins, soignants, publient ce lundi 5 mai une lettre ouverte aux ministres de la SantÃ©, de l'Agriculture, du Travail et de l'Environnement, les quatre ministÃ“res de tutelle de l'Agence nationale de sÃ©curitÃ© sanitaire (ANSES). Les signataires dÃ©noncent la proposition de loi Duplomb, le risque d'affaiblissement du rÃ©le de l'agence et l'impact des pesticides sur la santÃ©, indique France Inter qui a pu consulter la lettre.

Cette lettre - portÃ©e par MÃ©decins du Monde et Alerte des mÃ©decins sur les pesticides - est partagÃ©e dans le cadre du dÃ©bat parlementaire autour de la proposition de loi du sÃ©nateur Laurent Duplomb, qui prÃ©voit notamment de rÃ©introduire des pesticides interdits depuis des annÃ©es. Le texte arrive en ce dÃ©but de semaine Ã l'AssemblÃ©e nationale pour son examen en commission du dÃ©veloppement durable. Les signataires sont Ã©galement inquiets de la potentielle crÃ©ation d'un "comitÃ© d'orientation pour la protection des cultures", prÃ©vu dans la proposition de loi. Ce conseil d'orientation agricole pourra dÃ©signer des pesticides prioritaires pour lesquels on estime qu'il n'y a pas d'alternative. Le ministÃ“re de l'Agriculture pourra alors se passer de l'avis de l'ANSES, qui les autorisait jusqu'ici. Lors de son audition Ã l'AssemblÃ©e le 25 mars, le directeur gÃ©nÃ©ral de l'ANSES, BenoÃ®t Vallet, avait expliquÃ© aux Ã©lus que l'adoption de cette proposition de loi, en l'Ã©tat, entraÃ®nerait sa dÃ©mission. Pour les signataires, c'est "une remise en cause de la place de l'expertise scientifique dans le processus d'autorisation de mise sur le marchÃ© Ã travers un affaiblissement du rÃ©le de l'ANSES". Ils rappellent que depuis 2015, "ce n'est plus au ministÃ“re de l'Agriculture mais Ã l'agence qu'il revient de piloter ce processus dans un cadre scientifique et dÃ©ontologique contraint".

France Info